



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Le 22 février, lors de l'audience préalable à la grève COBA, Le DR a assoupli sa position sur un certain nombre de points. Cependant, du fait de son refus d'écrire un relevé de décision et sa mauvaise volonté pour la transmission de l'ETC prévu sur le sujet.

La CFDT refuse de « le croire sur parole » contrairement à son désir. En conséquence, la CFDT se voit dans l'obligation de passer par une démarche « d'alerte sociale » qui demande obligatoirement une réponse écrite. Si la réponse locale n'est pas satisfaisante nous pourrions monter cette alerte au niveau national :

..... /
Le syndicat CFDT S3C Loire-Atlantique Vendée vous saisit d'un droit d'alerte conformément à l'accord-cadre QVT du 22 janvier 2013 signé par notre fédération CFDT F3C, pour le motif suivant :

Non-respect de l'accord sur les conditions d'exercice des métiers du conseil bancaire du 11 septembre 2017, et notamment :

- **chapitre 2 : « Un renforcement de l'autonomie des conseillers bancaires »** : Par le présent accord, les parties signataires complètent cette évolution en donnant à chaque conseiller bancaire la faculté d'organiser concrètement son activité au quotidien et en assouplissant les modalités de suivi de son activité.
- **l'article 3 chapitre 2 : « Les adaptations des horaires et des lieux de travail »**.

- Par le présent accord, lors d'une adaptation des horaires de travail de conseillers bancaires, il est acté de :
 - Une réunion de lancement soit organisée pour présenter le diagnostic à l'équipe commerciale du secteur ou du service,
 - Des entretiens individuels soient réalisés avec le responsable hiérarchique pour échanger sur les attentes, les propositions et les contraintes éventuelles de chacun,
 - Soit pris en compte le fonctionnement collectif de l'équipe, mais aussi à la fois l'équilibre vie professionnelle / vie privée des conseillers bancaires et les besoins des clients et leurs habitudes de consommation.

Les adaptations qui sont actuellement lancées sur notre direction régionale sont accompagnées « d'incontournables » d'organisation du temps de travail des conseillers bancaires perturbants la conciliation vie professionnelle / vie privée. Ces incontournables sont imposés et non proposés aux conseillers bancaires, méthode qui ne respecte pas les termes de l'accord précité.

Le cadre qu'impose la DR (par le biais des DS), est tellement rigide (fin de service à 18h00 et travail de toutes les forces de vente 2 samedi/3) que lors de la mise en place des réorganisations, il n'y a plus aucune marge de négociation.

Dans l'accord QVT du 22 janvier 2013 précisé dans le BRH CORP-DRHRS-2013-0040, article **2.1.2 Le contenu et le sens du travail** « Les signataires souhaitent que chacun(e) des postières et postiers soit en mesure de connaître et comprendre le sens et les enjeux de son travail et d'agir sur celui-ci à travers la maîtrise de ses composantes et l'existence de marges d'autonomie. Le développement de la solidarité et de l'esprit d'équipe seront une priorité des managers dans l'organisation du travail des équipes dont ils ont la responsabilité. Le travail collectif sera systématiquement recherché dans les organisations de travail. La Poste s'engage à définir des ambitions de qualité de service qui intègrent tant la satisfaction des clients que celle du personnel ».

Lors de l'audience du mardi 5 février, la délégation de conseillers bancaires que vous avez reçue vous a clairement demandé le sens de ce projet. Ils vous ont fait part de leur grande adaptabilité, liée à leur autonomie actuelle afin de répondre au mieux aux besoins client. La CFDT s'interroge donc sur le maintien d'un cadre aussi rigide, d'autant plus qu'aucune étude de marché n'est venue confirmer la pertinence de la mise en place de ce cadre.

Pour ces motifs, la CFDT S3C Loire-Atlantique Vendée demande le respect des accords cités en référence et l'abandon de ces incontournables.

Dans l'attente d'une réponse de votre part dans les délais prévus par les textes, veuillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses